

**REPUBLIQUE DU MALI**  
Un Peuple – Un But – Une Foi



**REPUBLIQUE DU NIGER**  
FRATERNITE – TRAVAIL – PROGRES



## **COMMUNIQUE CONJOINT N°001 DE LA REPUBLIQUE DU MALI ET DE LA REPUBLIQUE DU NIGER**

Les Gouvernements de Transition de la République du Mali et de la République du Niger informent l'opinion qu'ils ont procédé, aujourd'hui, à la dénonciation de deux Conventions :

1. La Convention entre le Gouvernement de la République Française et le Gouvernement de la République du Mali « tendant à éviter les doubles impositions et à établir des règles d'assistance réciproque en matière d'impôts sur le revenu, d'impôts sur les successions, de droits d'enregistrement et de droits de timbres » du 22 Septembre 1972.
2. La Convention entre le Gouvernement de la République Française et le Gouvernement de la République du Niger « tendant à éliminer les doubles impositions et à établir des règles d'assistance mutuelle administrative en matière fiscale ».

En effet, la conclusion et la signature de traité bilatéral entre les Etats visent à renforcer la coopération internationale et les liens d'amitié. Or, l'attitude hostile persistante de la France contre nos Etats, contrevient à cette raison, ajoutée au caractère déséquilibré de ces Conventions causant un manque à gagner considérable pour le Mali et le Niger.